

**PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS**

-----  
**Commune de SAINT-DENOEUX**  
-----

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN PARC ÉOLIEN**  
**par la S.A.S ÉOLIENNES DES ORCHIDÉES**  
-----

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 23 octobre 2023, une enquête publique est ouverte pendant 31 jours à partir du 20 novembre 2023, sur la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien composé de 4 aérogénérateurs et 2 postes de livraison sur le territoire de la commune de SAINT-DENOEUX présentée par la S.A.S ÉOLIENNES DES ORCHIDÉES.

M. Boris FEDOTOFF, Responsable de projets éoliens chargé du suivi du dossier - (Tél : 03.65.88.99.08 - 06.47.66.78.15).

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en Mairie de SAINT-DENOEUX – 3, Place de la Mairie, aux horaires d'ouverture de celle-ci, ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : [www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) - publications - consultation du public - enquête publique – éoliennes – S.A.S ÉOLIENNES DES ORCHIDÉES.

Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la préfecture du Pas-de-Calais – service installations classées – rue Ferdinand Buisson – 62020 ARRAS cedex 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Une étude d'impact, le résumé non technique, l'avis du 17 mars 2023 de la mission régionale d'autorité environnementale de la région Hauts-de-France et la réponse de l'exploitant à l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de la région Hauts-de-France sont insérés au dossier d'enquête publique.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de : Aix-en-Issart, Alette, Beaurainville, Bimont, Boubers-les-Hesmond, Brimeux, Clenleu, Créquy, Embry, Estrée, Herly, Hesmond, Humbert, Lebiez, Lespinoy, Loison-sur-Créquoise, Maninghem, Marant, Marenla, Marles-sur-Canche, Montcavrel, Neuville-sous-montreuil, Offin, Quilen, Rimboval, Royon, Saint-Denoeux, Saint-Michel-sous-Bois et Sempy.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en mairie de SAINT-DENOEUX du lundi 20 novembre 2023 au vendredi 20 décembre 2023 inclus, soit à les transmettre par courrier en mairie de SAINT-DENOEUX ou les formuler à M. Marc LEROY, commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie, siège de l'enquête :

- le lundi 20 novembre 2023 de 9 h à 12 h.
- le mardi 28 novembre 2023 de 14 h à 17 h.
- le mercredi 6 décembre 2023 de 14 h à 17 h.
- le samedi 16 décembre 2023 de 9 h à 12 h.
- le mercredi 20 décembre 2023 de 14 h à 17 h.

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du lundi 20 novembre 2023 au vendredi 20 décembre 2023, à l'adresse suivante : [http:// www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) – publications - consultation du public - enquête publique – éoliennes – S.A.S ÉOLIENNES DES ORCHIDÉES – Déposer une observation.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de SAINT-DENOEUX, ainsi que dans les mairies précitées. A l'issue de l'enquête publique, le préfet du Pas-de-Calais statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais : [www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) - publications - consultation du public - enquête publique – éoliennes – S.A.S ÉOLIENNES DES ORCHIDÉES, les informations relatives à ce projet.